



Le groupe « Au cœur des Solidarités » rassemble des conseillères départementales et conseillers départementaux se retrouvant sur les valeurs de solidarité, de préservation de l'environnement, de démocratie. Politiquement, il se situe à gauche.

Comme lors du débat public sur l'implantation du parc éolien au large de l'île d'Oléron, en 2022, notre groupe a voulu apporter sa contribution à ce Débat public.

Contact :

Sébastien Tissanié
85 Boulevard de la République
17000 La Rochelle
Tél : 06.47.37.92.97
sebastien.tissanie@charente-maritime.fr

Le point de vue du groupe « Au cœur des Solidarités »

EN BREF

Notre groupe, minoritaire au sein de l'Assemblée départementale, souhaite contribuer aux débats publics qui ont un impact direct sur la vie des habitants de Charente-Maritime.

Lors du débat sur l'implantation d'un parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, nous avons remis un cahier d'acteur dans lequel nous présentions nos choix et propositions, notamment en matière de gouvernance et de partage des retombées économiques (marchés publics, recettes générées).

Dans ce débat, nous nous positionnons avec la même volonté, celle de poser les enjeux politiques pour la définition d'une stratégie de façade. Nous rappelons que l'acceptabilité des projets structurants d'un territoire est liée à la capacité des élus locaux de porter les décisions et, pour cela, d'y être acculturés et associés dès le départ.

Pour nous, la notion de façade intègre le milieu marin et le littoral immédiat mais aussi les territoires plus éloignés qui sont « l'amont de l'océan ».

Le Département est propriétaire d'infrastructures notamment portuaires et touristiques, il mène des politiques publiques de préservation de la ressource en Eau, de protection des espaces naturels sensibles notamment côtiers, de replantation de haies et de revégétalisation, de renforcement ou de création de digues et de soutien aux activités de pêche et d'agriculture. Il est donc l'acteur incontournable de la définition de la stratégie de façade autant que la mobilisation des élus et acteurs économiques locaux.

Notre groupe développe ses diagnostics et orientations pour une meilleure intégration des activités maritimes et terrestres ainsi que pour leur nécessaire appropriation démocratique.



LA CHARENTE-MARITIME, TERRITOIRE TÉMOIN DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Avec 460km de côtes, la Charente-Maritime est le département qui bénéficie du plus long littoral de la côte atlantique française, hors-Bretagne.

Notre département observe l'érosion côtière transformer radicalement son littoral. Chaque année, des dizaines de km² disparaissent.

Dans le Pertuis de Maumusson, le recul du trait de côte est le plus flagrant : la mer engloutit la dune et détruit la forêt en y pénétrant toujours plus loin à chaque tempête, préparant l'érosion à venir.

Au sud de La Rochelle, à Aytré ou Angoulins, ce sont des kilomètres de falaises qui sont menacés d'effondrement.

Sur tout le long du littoral - continental et insulaire, les habitations et les activités humaines sont menacées voire déjà affectées : pêche, conchyliculture, tourisme, nautisme.

En tant qu'acteur de la solidarité y compris territoriale, de la préservation des espaces naturels sensibles et du maintien de voies de communication structurantes, le Conseil départemental de Charente-Maritime est un acteur naturel de la réflexion sur le lien terre-mer.

En tant que propriétaire d'infrastructures notamment portuaires et touristiques, il est directement impacté par les choix découlant du Document stratégique de Façade.

À ce double titre, **les élus départementaux et, plus largement, locaux doivent s'associer à la définition de la stratégie maritime et littorale française car ils devront, demain, en porter les orientations et les déclinaisons au niveau local.**

Entre 1960 et 2010, la Charente-Maritime a perdu 5,35 km² à cause du recul du trait de côte, soit presque l'équivalent de la superficie des quatre arrondissements centraux de Paris.

Source : rapport public annuel 2024 de la Cour des Comptes sur l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique ; volume 2, p. 56)

LE DÉPARTEMENT, UN ÉCHELON PERTINENT D'ACTION ET D'ACCULTURATION

Les rapports des communautés humaines à la mer est la grande absente de notre récit commun, qu'il s'agisse de l'enseignement de l'Histoire ou de la définition des enjeux nationaux actuels.

Il en résulte un manque de connaissance et de prise de conscience des opportunités qu'offre une stratégie intégrée entre les environnements, marins, littoraux et rétro-littoraux.

Le Département est l'échelle appropriée pour lier ces territoires et assurer l'acculturation nécessaire à la compréhension de cette stratégie intégrée.

Des politiques publiques déjà en place

Le Département de Charente-Maritime a déployé un Plan d'action sur les espaces naturels sensibles qui prend largement en compte les enjeux de submersion qu'elle soit maritime ou fluviale.

Le Plan Dignes a, lui aussi, pour but de protéger les habitats et activités économiques des assauts de l'océan.

Le Département s'est doté d'une politique de l'Eau qui vise à assurer la continuité de l'accès à la ressource pour les différents acteurs.

Lors du débat sur l'adoption du budget 2024, notre groupe a rappelé la nécessité de compléter les actuelles politiques de l'Eau départementales avec un volet dédié à la préservation de la qualité de la ressource. Que ce soit pour la consommation des habitants, les usages agricoles ou pour la préservation environnementale, la question de la qualité des eaux qui – in fine – sont versées dans l'océan est primordiale.

Sur le volet énergétique, bien que le Département maintienne une position anti-éoliennes depuis plusieurs mandats, notre groupe a tenu à déposer un cahier d'acteur dans le cadre du Débat public sur l'éolien en mer au large de l'île d'Oléron pour soutenir l'initiative mais en fixant des conditions pour son acceptabilité et sa gouvernance.

Certains porteurs de projet nous ont contactés à la suite de ce débat public pour approfondir leur connaissance de nos attentes et mieux comprendre notre positionnement.

LA NÉCESSAIRE RELOCALISATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE Y COMPRIS EN MER

Aujourd'hui, la France est largement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. Chaque tension géopolitique remet en question la production ou l'acheminement de ressources pourtant indispensables (gaz, pétrole, uranium).

L'incertitude d'approvisionnement a eu pour conséquence une hausse des prix qui a réduit l'accès à l'énergie pour des millions de Français. La réduction de la consommation est un peu le fruit d'une prise de conscience mais est surtout due à la contrainte financière. L'acculturation n'est pas complètement aboutie et, en cas de retour à des prix accessibles, rien ne prouve que les pratiques en matière de consommation d'énergie seraient plus vertueuses qu'il y a quelques années.

Notre groupe soutient les projets qui visent à une production énergétique sur le territoire national, la seule de nature à assurer la résilience de notre pays en même temps qu'elle lui permettrait de retrouver une part de souveraineté perdue avec la dépendance aux approvisionnements extérieurs.

DES ALTERNATIVES LIMITÉES

Le vent, l'énergie solaire, la biomasse et les ressources hydrauliques sont locales et ne peuvent être délocalisées.

Dans notre département, les cours d'eau ne peuvent pas supporter de retenues pouvant produire une quantité satisfaisante d'électricité.

Des projets de production par méthanisation et biomasse sont déjà en cours et rencontrent de nombreuses résistances.

L'expérience des fermes photovoltaïques déployées en Charente-Maritime prouve que de tels projets sont très consommateurs d'espaces qui pourraient être utiles à d'autres activités essentielles comme l'agriculture ou la sylviculture.

De même, les territoires disponibles pour accueillir de nouveaux parcs éoliens terrestres sont presque tous occupés - voire saturés pour certains.

Il reste de cet état des lieux en Charente-Maritime que le gisement le plus pertinent pour une production locale, décarbonée et acceptable par la population est la production éolienne en mer.

Le rapport puissance générée/surface artificialisée plaide en faveur du déploiement de parcs éoliens en mer.

Comme nous l'avons écrit dans notre cahier d'acteur pour le débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, l'intérêt général - tant local que national - nous amène à considérer que les projets de parcs éoliens posés et flottants permettent de répondre aux grands enjeux d'approvisionnement énergétique et d'indépendance stratégique de notre pays.

Personne n'aime l'artificialisation de la nature mais peu rêvent d'une dépendance accrue de la France vis-à-vis de régimes discutables voire hostiles.

L'INTÉRÊT DE L'ÉOLIEN EN MER EN CHARENTE-MARITIME

Nous reprenons ici les arguments développés dans notre cahier d'acteur sur le projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron.

Nos connaissances sur les réalités océaniques nous amènent à considérer que la Charente-Maritime est la limite sud d'implantation d'un parc éolien en mer de cette ampleur, en France. Plus au Sud, les conditions liées au Golfe de Gascogne ne semblent pas offrir les garanties suffisantes à l'implantation durable d'un tel parc.

Au vu des activités maritimes (pêche, commerce, Défense) et des contraintes environnementales, seule une localisation à l'Ouest des îles de Ré et d'Oléron semble possible dans le département.

Compte tenu des zones de préservation environnementale existant depuis des années dans le département, le parc éolien doit se situer hors du Parc naturel marin.

Les populations des territoires impactés par le projet doivent être associées tant dans la phase préparatoire (concertation) que dans le montage technique et financier du projet et de son extension, si elle a lieu.

Il est nécessaire d'impliquer le plus possible ces populations à travers, entre autres : l'actionnariat local, la réservation d'une part de la production aux habitants des communes proches des lieux d'implantation et de raccordement, le recours aux entreprises locales dans les marchés portant sur la production, l'installation et la maintenance du parc.

L'éolien - en mer ou terrestre - est la seule énergie mobilisable rapidement et en quantité suffisante, pour atteindre dans les délais les objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) inscrits dans l'accord de Paris.

CONCLUSION : NOS ATTENTES

La révision du Document stratégique de façade doit être l'occasion de renforcer la connaissance autour de nos interfaces maritimes et de leur intégration dans la réflexion sur les politiques publiques à l'échelle de l'ensemble de nos territoires.

Plus concrètement, les politiques de l'Eau, des Espaces naturels sensibles, de revégétalisation et d'urbanisme développées actuellement à terre doivent être pensées à l'aune de leur prolongement en mer.

Le Département de Charente-Maritime est l'acteur capable de fédérer et de coordonner les efforts des élus et des collectivités locales. Les élus du département doivent être associés ès qualité car ils sont acteurs à part entière de la transition énergétique du territoire et ils entretiennent une relation de proximité avec les habitants qui leur permet d'explicitier les enjeux et les étapes des projets déployés.

Il doit également être le garant du maintien du lien démocratique avec les habitants.

1) Tout projet développé sur le territoire charentais-maritime doit intégrer une concertation en amont avec les élus, les acteurs économiques et les habitants des territoires concernés.

2) Ces mêmes acteurs locaux doivent être associés au financement, à la gouvernance, au suivi et aux retombées économiques de ces projets qui impactent fortement leur territoire.

3) L'impact environnemental des projets d'éolien en mer doit intégrer tous les territoires concernés, y compris ceux situés à distance de la côte : il n'est plus acceptable de dégrader une forêt pour y faire passer le raccordement du site de production à des lignes à haute tension existantes.

4) Les modalités de répartition de la taxe éolienne en mer doivent être ajustées à chaque projet en prévoyant d'affecter une partie de son produit aux collectivités engagées dans la transition énergétique même si elles ne sont pas les plus proches de la côte, ou en co-visibilité du parc éolien.

5) Les futurs chantiers doivent prendre en compte l'insertion professionnelle via les clauses sociales et toute initiative d'insertion par l'économique, que ce soit pour les travaux de construction ou pour la maintenance des installations.

6) Le littoral et la mer doivent pouvoir rester librement accessibles à tout un chacun. Nous considérons qu'une activité ne doit pas venir en chasser une autre et que l'« artificialisation de l'horizon » ne peut pas s'accompagner d'une privatisation d'espaces aujourd'hui en libre accès.

7) Les zones d'exclusion sont à réduire au maximum, en préférant une cohabitation des activités durables sauf, évidemment, dans les zones de protection forte liées à une nécessaire préservation ou reconstitution de la biodiversité et des équilibres marins.

